

ÉCRIRE POUR LES DROITS

3-17 décembre 2011

Vous pouvez faire changer les choses

CORÉE DU NORD CAMP POUR PRISONNIERS POLITIQUES DE YODOK

Amnesty International
Document public
ASA 24/002/2011
AILRC-FR

Décembre 2011

On estime à 50 000 le nombre d'hommes, de femmes et d'enfants actuellement détenus dans le camp pour prisonniers politiques de Yodok, en Corée du Nord. Yodok est l'un des six camps connus du pays, dans lesquels environ 200 000 prisonniers politiques et leurs familles sont incarcérés sans jugement ou à la suite de procès iniques. Les prisonniers, y compris les enfants, sont torturés et forcés à travailler dans des conditions dangereuses. Le travail forcé dans un environnement dangereux, le manque de nourriture, les passages à tabac, les soins médicaux inappropriés et les conditions de vie insalubres sont à l'origine de maladies chroniques, et de nombreux prisonniers meurent au cours de leur détention ou peu de temps après leur libération.

Le gouvernement nord-coréen nie l'existence de camps pour prisonniers politiques, y compris Yodok, bien qu'elle ait été confirmée par des photos satellites et des témoignages recueillis par Amnesty International auprès d'anciens gardiens et prisonniers et de proches de prisonniers. Parmi les personnes envoyées dans les camps figurent des fonctionnaires dont le travail a été estimé insatisfaisant ainsi que des personnes ayant critiqué le régime ou la famille dirigeante, ou soupçonnées de s'être adonnées à des activités « antigouvernementales » comme regarder ou écouter des émissions télévisées ou radiophoniques sud-coréennes.

Tous les camps possèdent des « zones de contrôle total », d'où les prisonniers ne sont jamais libérés sauf dans des circonstances très rares. À la connaissance d'Amnesty International, seules trois personnes sont parvenues à s'échapper ou ont été libérées d'une zone de contrôle total. Les enfants nés dans ces zones y sont emprisonnés à vie. Les camps de Yodok et Bukchang-ri sont également dotés de « zones révolutionnaires » pour les personnes considérées comme ayant commis des infractions moins graves. Les

prisonniers des zones révolutionnaires sont libérés après avoir purgé des peines pouvant aller jusqu'à 10 ans d'incarcération.

Les exécutions qui ont lieu à Yodok peuvent être publiques ou menées en secret ; les prisonniers sont généralement fusillés ou pendus. Ils peuvent être exécutés pour avoir enfreint les règles du camp, par exemple pour avoir volé de la nourriture.

Il arrive également que des proches de personnes soupçonnées d'infractions soient envoyés à Yodok. Ce système de « culpabilité par association » est utilisé pour étouffer la contestation et contrôler la population grâce à la peur. Lorsque le ressortissant nord-coréen Oh Kil-man a demandé l'asile politique au Danemark en 1986, il a été forcé de laisser sa femme et ses deux filles (photo) en Corée du Nord. La famille d'Oh Kil-man a été envoyée à Yodok en 1987 parce qu'il n'est pas revenu dans ce pays. Il a reçu des lettres de sa famille en 1988 et 1989, ainsi que des photos en 1991. Il est la seule personne à avoir reçu ce type d'informations de la part de prisonniers de camps. Un ancien prisonnier affirme que la femme et les filles d'Oh Kil-man ont ensuite été transférées dans la zone de contrôle total de Yodok. Oh Kil-man n'a plus jamais reçu d'informations à leur sujet.

Écrivez aux autorités nord-coréennes :

- priez-les vivement de fermer immédiatement Yodok et tous les camps pour prisonniers politiques et de libérer immédiatement et sans condition tous les prisonniers d'opinion détenus dans ces camps, y compris les personnes incarcérées en raison du principe de « culpabilité par association » ;
- exhortez-les à mettre immédiatement un terme aux exécutions, au travail forcé abusif, à la torture et aux autres mauvais traitements dont les détenus sont victimes.

Envoyez vos appels à :

Kim Jong-il
Chairman, National Defence Commission
Pyongyang
République populaire démocratique de Corée

Copies à l'ambassadeur de la République populaire démocratique de Corée
auprès des Nations unies à Genève :
H.E. Mr So-Se Pyong
UN Ambassador of the Democratic People's Republic of Korea to the United
Nations in Geneva

Par l'intermédiaire de :
Yodok Action
Amnesty International

22 rue du Cendrier – 4^e étage
1201,
Genève
Suisse
Courriel : Geneva-Yodoc@amnesty.org

Merci de ne pas mentionner le bureau d'Amnesty International dans vos lettres ou courriels à l'attention de l'ambassadeur So-Se Pyong.



© Amnesty International